



COMMUNIQUÉ UFA

Une reprise de pratique en salle « Dojo »

Mesdames, Messieurs,

Chers et chères Ami-e-s,

Les nouvelles directives données par le 1^{er} Ministre le jeudi 28 Mai, et confirmées ce jour par le Ministère des sports auprès de l'UFA suite à notre insistance déterminée, vont permettre à l'Aïkido et à nos disciplines associées, à partir du 2 Juin, **une reprise de pratique en salle « Dojo » (pratique alternative sans contact) pour les départements en vert**, (jusqu'au du 22 juin), et ce dans le respect des gestes barrières, dont la distanciation physique et les mesures sanitaires.

Rappel : pour tous les départements (zone orange et verte), la pratique individuelle en extérieur est toujours autorisée, dans la limite de dix personnes au maximum, y compris l'encadrement.

En effet, si les nouvelles sur l'évolution sanitaire se veulent rassurantes, cependant le virus est encore présent, à des degrés différents sur tout le territoire, et reste particulièrement virulent dans les lieux confinés. Or ce constat ne permet pas, dans un premier temps, la reprise des sports de contact et des sports collectifs.

L'ouverture des gymnases et des salles de sport en zone verte se fera à partir du 2 juin : nous nous engagerons donc dans une démarche de reprise d'activité modulable dans le temps, **conformément aux protocoles de reprise des activités (4 Niveaux), qui ont été élaborés en concertation entre l'UFA** - au nom des Fédérations FFAAA & FFAB et le Ministère des sports. (Ci-joint le Protocole de déconfinement 4 à appliquer).

Aussi vous sera-t-il préalablement indispensable de vous informer localement sur la disponibilité des salles et des créneaux d'entraînement, qui seront inévitablement impactés par la rigueur d'organisation et de mise en œuvre des règles sanitaires et des flux, en lien avec le non-croisement des groupes de pratiquant-e-s ainsi qu'avec l'utilisation ou non des vestiaires et sanitaires. Il est conseillé dans les dojos de porter un masque, surtout pour l'enseignant-e.

Cette période du 2 au 22 juin devrait permettre le passage à l'étape 1 du plan de redémarrage des activités des Fédérations FFAAA et FFAB sous l'égide de l'UFA, validé par le Ministère des Sports. La mise à jour et la publication des Guides de pratiques du Ministère devrait ainsi officialiser ce passage à l'étape 1.

➤ NIVEAU 4 (Pratique individuelle) – se référer au PROTOCOLE DE HAUTE VIGILANCE

Nous nous engageons à vous informer chaque fois que nous devons nous adapter et changer de niveau de protocole.

Très cordialement



Pour la FFAAA
Francisco DIAS



Pour la FFAB
Michel GILLET

Le 02/06/2020